

ACCA – Perspectives commerciales

L'ACCA, la voix du commerce agricole et agroalimentaire du Canada

Étant donné les développements de cet automne en matière de commerce international et en particulier, ceux liés au Partenariat transpacifique, cette édition est spécialement dédiée aux ramifications de cette entente d'envergure historique. La prochaine édition couvrira d'autres ententes, notamment l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

LE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Il y a à peine un mois, les ministres de 12 pays du littoral du Pacifique ont conclu l'accord commercial et d'investissement du Partenariat transpacifique (PTP) après plusieurs jours de négociations intenses à Atlanta, aux États-Unis.

Ces 12 pays représentent près de 40 pour cent de l'économie mondiale, ce qui fait du PTP le plus gros accord du genre après le régime multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce partenariat assurera également une importante ouverture de l'accès aux marchés en éliminant ou en réduisant près de 18 000 lignes tarifaires dans toute la région du PTP.

Pour ce qui est du Canada, le PTP donnera aux exportateurs de toutes les tailles l'accès à une nouvelle zone commerciale, l'occasion de maintenir un marché nord-américain intégré et la chance de profiter de marchés lucratifs comme le Japon et de marchés en forte expansion en Asie-Pacifique tels le Vietnam et la Malaisie. Plus important encore, le fait que le Canada soit membre fondateur de cet accord aide à s'assurer que notre pays ne sera pas défavorisé face à nos concurrents mondiaux. Le PTP sera de plus une occasion de négocier l'entrée possible de future pays du PTP, comme la Corée du Sud par exemple.

L'ACCA à Atlanta

La directrice générale de l'ACCA, Claire Citeau, était à Atlanta au nom de l'ACCA et accompagnée de membres, pour réitérer que les exportateurs agroalimentaires canadiens maintenaient leur forte ambition d'obtenir un accès au marché, des conditions équitables et un accès commercialement significatif.

Les représentants de l'ACCA ont rencontré régulièrement les négociateurs, le l'ancien Ministre Fast, et les chefs des bureaux des anciens ministres Ritz et Fast.

L'ACCA dans les médias



De gauche à droite: Jim Laws (Conseil canadien des viandes), Claire Citeau (Alliance canadienne du commerce agroalimentaire), Brian Innes (Canola Council of Canada) John Masswohl (Canadian Cattlemen's Association), Phil de Kemp (Barley Council of Canada), Dan Darling (Canadian Cattlemen's Association), Rick White (Canadian Canola Growers), Sandra Marsden (Institut canadien du sucre), Dave Solverson (Canadian Cattlemen's Association), Martin Rice (Conseil canadien du porc).

Avant la ronde de négociations d'Atlanta, l'ACCA a publié une lettre ouverte à tous les chefs des partis politiques fédéraux sur l'importance du PTP. Pendant la ronde de négociations, nous avons reçu leurs réponses que nous avons affichées sur le site de l'ACCA.

L'ACCA a également publié une déclaration avant le début des négociations, une lettre d'opinion, et s'est joint à une déclaration commune avec des associations canadiennes en faveur du commerce international pour revendiquer à nouveau les avantages économiques de la participation du Canada au PTP.

Résultats en agriculture

Le 5 octobre, l'ACCA a applaudi la conclusion des pourparlers de l'ACCA en soulignant que ce nouvel accord commercial de la région du littoral du Pacifique augmenterait les exportations agroalimentaires tout en réservant le jugement sur les conditions du PTP jusqu'à ce que le libellé définitif soit soumis à l'examen. Les effets sur les exportateurs agricoles et agroalimentaires semblent importants à première vue, même si les États-Unis demeurent fermés aux produits de sucre du Canada.

- Au Japon, près de 32 pour cent des lignes tarifaires sur les produits agricoles et agroalimentaires seront exemptes de droits dès l'entrée en vigueur.
- Le Vietnam éliminera les tarifs sur près de 31 pour cent de ses lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur, et d'un autre 67 pour cent d'ici les 15 prochaines années.
- La Malaisie éliminera les tarifs de presque 92 pour cent de ses lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur.

Le 5 novembre 2015 a vu la version quasi définitive de l'accord du PTP publiée : elle comporte un préambule, 30 chapitres, des listes d'engagement sur l'accès aux marchés et 58 lettres latérales entre les États-Unis et les autres pays du PTP.

La nature unique du PTP ne tient pas seulement à sa nature vaste et ambitieuse, mais également aux règles et disciplines qu'il contient. Le PTP établit de nouvelles règles dans des secteurs allant de l'environnement et de la protection de la main-d'œuvre au traitement des sociétés d'État et au cybercommerce.

Barrières non tarifaires et nouvelles disciplines

Le PTP contient des dispositions pour assurer que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont transparentes, non discriminatoires et fondées sur la science. Les parties ont également convenu d'améliorer les échanges d'information relative à l'équivalence des règlements et l'approbation en temps voulu des caractéristiques biotechnologiques.

Le PTP tente également de limiter la mesure à laquelle les gouvernements peuvent favoriser les sociétés d'État en garantissant qu'elles exécutent des ventes et des achats fondés sur des considérations commerciales et ne feront aucune discrimination à l'égard des entreprises ou des biens des autres pays du PTP. On ne connaîtra la portée réelle de l'accès supplémentaire et des règles que lorsque les détails seront pleinement évalués.

Prochaines étapes

Maintenant que les pourparlers du PTP sont achevés, les pays participants se préparent à leur prochain défi : mobiliser le soutien du public et ratifier l'accord dans leur assemblée législative nationale.

L'ensemble des conditions de l'accord doit subir un examen juridique, une vérification et une traduction avant la publication, signature et ratification.

En vertu de la loi sur la Trade Promotion Authority (TPA) entrée en vigueur plus tôt cette année, la Maison-Blanche est tenue de publier le texte de tout accord commercial au mois 60 jours civils avant sa signature, mais est tenue d'aviser le Congrès 90 jours civils avant de signer l'accord. Le Congrès doit approuver ou rejeter le PTP par une majorité des voix dans les 90 jours législatifs après sa soumission à examen. Maintenant que le Président Obama a signalé son intention de signer l'entente, le pourra être signé dans les prochains mois, mais pas avant février.

Mise en œuvre

Dans les deux années après sa signature, l'accord du PTP peut être mis en œuvre à condition que ses 12 membres l'aient ratifié. Sinon, deux ans après la signature de l'accord, le PTP peut être mis en œuvre si au moins 6 des signataires originaux l'ont ratifié et s'ils représentent au moins 85 % du PIB combiné de la région actuelle du PTP. Ce seuil comprend les États-Unis et le Japon. A première vue, le processus de ratification simple dans la plupart des pays du PTP où les partis au pouvoir sont majoritaires et où les partenaires du PTP ont déjà des accords de libre-échange avec des pays au sein de la région du PTP.

Au Canada, le processus de ratification comprend deux volets : il comporte une période d'au moins 21 jours de séance pour débattre du projet de loi sur le PTP et l'introduction de la loi de mise en vigueur nécessaire.

Conclusion

Une fois l'accord signé, le processus de ratification et de mise en œuvre dans les 12 pays pourrait prendre du temps.

L'ACCA SE PRÉPARE À 2015-2016

Nouveau gouvernement

Le paysage politique au Canada a peut-être changé, mais l'ACCA continuera de travailler à représenter les intérêts de ceux qui dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dépendent du commerce.

L'ACCA forgera des relations avec le gouvernement du Canada et fera des représentations sur les enjeux et les politiques importants aux yeux de ses membres, à commencer par la ratification de l'Accord économique et commercial global et le Partenariat transpacifique.

Les positions que le Parti libéral du Canada a communiquées à l'ACCA en réponse à notre lettre ouverte réitérent que le nouveau gouvernement soutient le commerce international.

La nouvelle ministre du Commerce international est Madame Chrystia Freeland. Originaire de Peace River, Alberta, elle a vécu à New York, en Russie et en Ukraine à titre de journaliste internationale réputée.

L'ACCA accueille un nouveau membre!

Nous sommes ravis d'annoncer que Soy Canada s'est jointe à l'ACCA.



Soy Canada est une association nationale qui représente tous les groupes engagés dans le développement, la production, la manipulation, le traitement et le transport du soja canadien.

La voix de Soy Canada vient se joindre à notre cause et nous continuerons d'exécuter notre mandat d'un environnement commercial plus ouvert et équitable pour l'agriculture et l'agroalimentaire.